



Résiliation complémentaire santé - Résiliation infra-annuelle

Par **LOTI17**, le **01/08/2021** à **20:56**

Bonjour,

J'ai souscrit le 07/08/2021 un contrat de "complémentaire santé" que je souhaiterais résilier à sa date anniversaire.

Suis-je éligible à la (RIA) résiliation infra-annuelle ?

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **02/08/2021** à **11:37**

Bonjour,

oui *a priori* vous êtes éligible à la RIA.

[quote]

Ce nouveau droit ouvert aux assurés entre en vigueur à compter du 1er décembre 2020 et s'applique aux nouveaux contrats et adhésions comme à ceux en cours à cette date. Ainsi, les assurés ayant souscrit un contrat avant le 1er décembre prochain pourront bénéficier de cette avancée, dès lors que leur contrat atteint un an de souscription.

[/quote]

Source :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/ouverture-de-la-resiliation-infra-annuelle-des-contrats-de-complementaire-sante>